

**« Système de Management du Risque Sanitaire » (SMRS) lié au COVID-19
Sécurité Sanitaire pour le Secteur Touristique Bruxellois.**

« Promenades Guidées Belgique »

PROTOCOLE

Implémentation dès le 3 sept. 2020

1. Obligation du port du masque nez-bouche pour les visiteurs et le port du masque nez-bouche ou d'une visière transparente pour les guides si la distance de min 1,50 m ne peut être garantie à tout moment
2. Pour certaines activités (les croisières en bateau sur les fleuves par exemple), veiller à ce que le personnel place le public (par exemple une banquette vide entre 2 familles)
3. Eviter de toucher les monuments, les plaques, les lieux publics, etc
4. Interdiction de tout contact physique ; plus de poignée de main, de tapotement sur l'épaule ou d'étreinte
5. Quand le groupe s'arrête, le guide est tenu de vérifier que les participants respectent la distance de sécurité
6. Favoriser l'utilisation de matériel complémentaire : micro portatif pour se faire entendre malgré la distance, application smartphone à développer, photos etc.
7. Chaque guide doit disposer de son propre gel hydroalcoolique mais aussi de :
 - A. masques nez-bouche jetables en cas d'oubli des clients ; vente à prix coutant
 - B. mouchoirs en papier jetables
 - C. lingettes désinfectantes et du gel hydroalcoolique (bouteille manipulée par le guide)
8. Toutes nos promenades en extérieur sont strictement limitées à 20 participants + 1 guide. Les visites guidées d'intérieurs sont limitées à 10 participants.
9. Afin de garantir ces limitation du nombre de participants la réservation en ligne via la billetterie est obligatoire pour toutes nos activités. (<https://www.billetweb.fr/pro/promenadesguidees>)
10. Obligation pour tous les guides de rappeler ces mesures de base à tous les participants avant le début de chaque visite et veiller au respect du protocole en tout temps.

En cas de suspicion de cas probable ou confirmé de contamination, les autorités locales de santé publique seront immédiatement informées et donneront leur avis si le contact tracing doit être lancé.

Fait à Ixelles le 03/09/2020 avec prise d'effet immédiate¹